



CITEO PRO

Société par actions simplifiée

Au capital de 30.000 euros

Siège social : 50, boulevard Haussmann, 75009 Paris

978 523 645 RCS Paris

(la « **Société** »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE EMBALLAGES DE LA RESTAURATION DU 12 SEPTEMBRE 2024

Ordre du jour

1. Présentation *pour avis* d'une modulation des contributions financières relative à la réemployabilité des emballages lors de leur première mise sur le marché ;
2. Présentation *pour avis* du montant des contributions financières au titre de l'année 2025 ;
3. Présentation *pour information* des éléments relatifs à la campagne de communication aux restaurateurs à venir ;
4. Présentation *pour information* du déploiement du service de collecte (ouverture du référencement).

I. Registre de présence

Le 14 juin 2024 à 14h00

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière restauration (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation de la Directrice de la Société en date du lundi 2 septembre 2024, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière restauration de Citeo Pro :

Au titre du collège « producteurs » :

- Mme Cristina DURLESTEANU, titulaire, représentante de l'Association nationales des industries alimentaires (ANIA) ;
- M. Ludovic MATRIAS, titulaire, représentant de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ;
- Mme Alexia FROMANGER, titulaire, représentante de la Confédération des Grossistes de France (CGF) ;
- M. Frédéric STAFANI, suppléant, représentant de la Confédération des Grossistes de France (CGF) ;
- Mme Frédérique LEHOUX, titulaire, représentante du GECO Food Service.

Au titre du collège « opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets » :

- Mme Catherine JUNG, titulaire, représentante de l'Alliance Recyclage ;
- M. Jan LE MOUX, suppléant, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Laure BOMY, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Boissons (FNB) ;
- Mme Célia RENNESSON, titulaire, représentante de Réseau Vrac et Réemploi ;
- Mme Lucia PEREIRA, suppléante, représentante de Réseau Vrac et Réemploi.

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- M. Bertrand BOHAIN, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage *a reçu pouvoir* de Mme Sylviane OBERLE, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF).

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- Mme Julie VANHILLE, suppléante, représentante de l'Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC).

Est absent :

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- La représentante de l'Association des Maires de France (AMF) *a donné pouvoir* à M. Bertrand BOHAIN, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage ;
- Le représentant de Villes de France.

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- La représentante de Zero Waste France ;
- La représentante de France Nature Environnement.

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Marc GAZAVE, Censeur d'Etat ;
- Julien DUBOURG, Directeur Client et Marketing ;
- Sabine HALTEBOURG, Directrice Déléguée Citeo Pro ;
- Clémentine LETELLIER, Responsable Communication, Citeo Pro ;
- Clémence DEFOULLOY, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo ;
- Dominique ARNAUDON, Chargée d'Affaires réglementaires et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres du Comité et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Frédérique LEHOUX préside la réunion en sa qualité de Présidente du Comité des Parties Prenantes de Citeo Pro (la « **Présidente** »). Clémence Defouloy est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le Comité a valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

II. Saisine pour avis

1. Présentation pour avis d'une modulation des contributions financières relative à la réemployabilité des emballages lors de leur première mise sur le marché

Comité des Parties Prenantes Citeo Pro - Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Confédération des Grossistes de France : **Avis favorable**
- GECO Food Service : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Boissons : **Avis favorable**
- Réseau Vrac et Réemploi : **Avis défavorable**

Collège collectivités territoriales :

- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Avis favorable**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur : **Avis favorable**

Avec neuf (9) avis favorables, un (1) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve la modulation des contributions financières relatives à la réemployabilité des emballages lors de leur première mise sur le marché.

2. Présentation pour avis du montant des contributions financières au titre de l'année 2025

Comité des Parties Prenantes Citeo Pro - Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Association Nationales des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Abstention**
- Confédération des Grossistes de France : **Avis favorable**
- GECO Food Service : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Boissons : **Avis favorable**
- Réseau Vrac et Réemploi : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Avis favorable**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur : **Avis favorable**

Avec neuf (9) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité approuve le montant des contributions financières au titre de 2025.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

**Présidente du Comité des Parties Prenantes
Citeo Pro**

Frédérique LEHOUX, Geco Food Service

Frédérique Lehoux

**Scrutatrice - Comité des Parties Prenantes
Citeo Pro**

Catherine Yung, Alliance Recyclage

Catherine Yung